



**CIRCULAIRE destinée au personnel médical (médecins généralistes, médecins dans les hôpitaux, pédiatres, pharmaciens...) concernant la vaccination des enfants de 5 ans à 11 ans.**

## **CONTEXTE - 20/01/2022**

En Belgique, les enfants âgés de 5 à 11 ans représentent une proportion importante de la population totale : ils sont 927.000 sur une population de 11 millions de personnes. Suite à la demande de la CIM Santé publique, le Conseil Supérieur de la Santé, le Comité Consultatif de Bioéthique de Belgique et la Task Force Vaccination ont formulé des recommandations sur la vaccination contre le Covid-19 de cette tranche d'âge.

### **1. La vaccination des enfants présentant des comorbidités (la vaccination est recommandée)**

Le Conseil Supérieur de la Santé (CSS), le Comité Consultatif de Bioéthique de Belgique et la Task Force Vaccination recommandent que les enfants âgés de 5 à 11 ans présentant des facteurs de comorbidité (priorité 1-2-3, CHS9618, CHS9641), ou qui sont en contact étroit avec des personnes à risque soient vaccinés contre le Covid-19. Ce groupe, qui présente un risque particulier de développer des formes graves de la maladie, devrait bénéficier de cette vaccination *sans délai*.

Il s'agit d'enfants atteints d'une pathologie spécifique (voir liste ci-dessous) pour laquelle le risque de complications graves de la maladie, d'hospitalisation voire de décès en cas d'infection par le Covid-19 est élevé. Les enfants atteints d'une pathologie rare, c'est-à-dire ceux pour lesquels la pathologie a un impact sur la santé cardiovasculaire, respiratoire ou neurologique, feront l'objet d'une attention particulière. La liste des pathologies spécifiques est la même que celle qui avait été établie pour les jeunes âgés de 12 à 15 ans :

- Maladies rénales chroniques depuis au moins 3 mois
- Maladies hépatiques chroniques depuis au moins 6 mois
- Cancers hématologiques (par ex. leucémie)
- Syndrome de Down
- Patients transplantés (y compris ceux sur la liste d'attente)
- Troubles immunitaires (enfants souffrant d'immunodéficience ou sous immunosuppresseurs)
- VIH/SIDA actif
- Certaines pathologies rares (voir la liste d'Orphanet : [https://www.orpha.net/consor/cgi-bin/Disease\\_Search\\_List.php?lng=FR](https://www.orpha.net/consor/cgi-bin/Disease_Search_List.php?lng=FR))

La procédure à suivre est similaire à celle appliquée pour la vaccination des adolescents présentant des facteurs de comorbidité. Ce groupe ne sera pas invité à la vaccination en tant que groupe prioritaire distinct, mais les pédiatres pourront identifier les enfants concernés et les enregistrer dans la "vaccination web app" et les encourager à se faire vacciner :

<https://www.ehealth.fgov.be/fr/esante/professionnels-de-la-sante/corona-vaccination-web-app/presentation-de-lapplication>

## 2. La vaccination des enfants sans comorbidités (la vaccination est proposée)

Le CSS, le Comité Consultatif de Bioéthique de Belgique et la Task Force Vaccination estiment que la vaccination contre le Covid-19 doit *être proposée* aux enfants âgés de 5 à 11 ans ne présentant pas de facteurs de comorbidité. La vaccination doit reposer sur une base individuelle et volontaire de l'enfant et de ses parents ou de son représentant légal.

## 3. Pourquoi vacciner des enfants de 5 à 11 ans ?

### **Le vaccin protège les enfants contre la maladie provoquée par le coronavirus.**

Bien que les enfants infectés par le coronavirus tombent moins souvent malades que les adultes, il est nécessaire d'éviter tout risque de développement d'une maladie grave.

Le Covid-19 peut engendrer une évolution plus grave de la maladie pour une petite partie des enfants infectés, conduisant à une hospitalisation ou une éventuelle admission aux soins intensifs. Depuis le début de l'épidémie, 135 enfants âgés de 5 à 11 ans ont été hospitalisés dans notre pays à cause du Covid-19 (cf. avis du CSS). Aucun enfant de cette tranche d'âge n'est décédé à cause de Covid-19 dans notre pays. Une complication rare, mais grave, après une infection est le MIS-C. Il s'agit d'une maladie inflammatoire où les enfants souffrent d'une fièvre persistante qui peut entraîner une défaillance d'organe. Sur 10.000 enfants infectés, il y en a 2 à 5 qui en souffrent, indique-t-on aux États-Unis et en Allemagne. Heureusement, cette maladie est facile à traiter dans la plupart des cas. Des enfants souffrent également de séquelles à long terme (le Covid long), mais on ne connaît ni la fréquence, ni la durée.

L'évolution grave de la maladie n'est pas toujours prévisible : les données de l'ECDC (Centre européen de prévention et de contrôle des maladies) indiquent que 78% des enfants hospitalisés infectés par le Covid-19 n'avaient pas de maladie sous-jacente. Omicron connaît une évolution différente où proportionnellement plus d'adolescents et d'enfants sont hospitalisés en comparaison avec le variant Delta (données d'Afrique du Sud et du Royaume-Uni, non confirmées au Danemark où l'on observe une évolution similaire à celle du variant Delta).

### **La vaccination réduit le nombre d'infections et donc les quarantaines.**

Cela signifie que la vie des enfants sera moins perturbée et qu'ils peuvent continuer à jouer, faire du sport et aller à l'école en toute quiétude. Ceci favorise le bien-être et les possibilités de développement de l'enfant.

### **La vaccination est surtout utile pour réduire la circulation du coronavirus au sein de la population.**

Les enfants sont facilement contaminés. L'incidence dans les écoles primaires est plus du double de celle observée dans la population générale. La vaccination contribue donc à l'immunité de groupe et protège les personnes les plus vulnérables. Elle est également extrêmement utile l'enfant vit avec une personne âgée ou avec une personne qui souffre de problèmes de santé.

**Même si de nouveaux variants apparaîtront dans l'avenir, la vaccination offre toujours une meilleure protection que la non-vaccination.** L'immunité obtenue par la vaccination est elle aussi meilleure et plus prolongée que celle obtenue par une infection.

## 4. Quelle est l'efficacité contre le variant Omicron ?

Actuellement (11/01/2022), le variant Omicron est devenu dominant. La question de l'efficacité du vaccin contre ce variant se pose à juste titre. Les données d'Afrique du Sud et du Royaume-Uni (au 31 décembre 2021) montrent déjà **qu'une vaccination de base chez les adultes** offre une protection de 67 % contre des complications graves et l'hospitalisation dues à Omicron jusqu'à 6 mois après la vaccination de base. La protection est de 51 % après plus de 6 mois. Après **une vaccination de rappel chez les adultes**, la protection contre les complications graves passe à 70 %. Dix semaines après le rappel, l'efficacité contre l'hospitalisation est de près de 90 % chez les personnes de plus de 65 ans. Les premiers chiffres à New York

montrent que **les enfants vaccinés de 5 à 11 ans** ont environ 76 % moins de risques d'être contaminés par Omicron.

Les médecins d'Afrique du Sud conseillent d'administrer le vaccin de rappel aux adultes dès que possible et de commencer la vaccination des enfants. On estime qu'une proportion importante d'enfants dans notre pays a déjà été contaminée par le Covid-19, mais une infection Delta ou Beta antérieure ne garantit pas une protection contre Omicron. Cependant, une vaccination les rendra hautement immunisés contre Omicron, c'est pourquoi la vaccination est recommandée pour ces enfants. Chez les enfants qui n'ont pas encore eu le Covid-19, la probabilité qu'ils tombent très malades après la vaccination est faible (voir les données de New York).

Attendre de vacciner les enfants jusqu'à ce que les vaccins spécifiquement développés contre Omicron soient disponibles signifierait qu'il faudrait attendre jusqu'au Q3-Q4 de 2022. En attendant, nous donnerions carte blanche au variant Omicron dans cette tranche d'âge. Omicron circulerait alors rapidement dans les écoles, entraînant des fermetures. En outre, nous ne savons pas comment cela se traduirait au niveau des hospitalisations des enfants, ni quelles en seraient les conséquences à long terme.

La vaccination des enfants est donc un bon outil afin d'ériger un barrage solide contre Omicron et sa propagation.

#### **5. Pas de CST pour cette tranche d'âge**

L'accès des enfants âgés de 5-11 ans à la vie publique ne sera pas limitée sur base de leur statut de vaccination. ( Il n'y aura donc pas de CST pour cette tranche d'âge.

## **INFORMATIONS PRATIQUES**

### **Quel vaccin est utilisé pour la vaccination des enfants âgés de 5 à 11 ans ?**

Pour la vaccination des enfants, un seul vaccin est utilisé, à savoir le vaccin pédiatrique Comirnaty (Pfizer/BioNTech), qui est administré en 2 doses à 21 jours d'intervalle.

Si le délai de la deuxième dose est dépassé, il est recommandé de poursuivre le schéma vaccinal là où il s'est arrêté. Il n'est donc pas nécessaire de reprendre le schéma vaccinal, quel que soit le retard de la deuxième dose.

Chaque dose unique du vaccin pédiatrique contient 10 microgrammes. Il est donc possible de générer 10 à 12 doses à partir d'un seul flacon de Pfizer/vaccin pédiatrique.

### **Quand et où les enfants peuvent être vaccinés en Région de Bruxelles-Capitale ?**

La campagne de vaccination globale des enfants a débuté le **10 janvier 2022**. Les parents et les représentants légaux d'enfants ont reçu une lettre d'invitation. Si la vaccination est souhaitée, ils sont invités à prendre rendez-vous via la plateforme de rendez-vous Bru-vax (<https://bruvax.brussels.doctena.be/>) ou en appelant le call center au numéro **02/214.19.19**. Plusieurs lieux de vaccination sont prévus pour la vaccination des enfants en Région de Bruxelles-Capitale. Ils sont adaptés aux enfants et un médecin est toujours présent afin que les parents ou les représentants légaux d'enfants puissent poser des questions supplémentaires sur cette vaccination. L'objectif est de séparer au maximum la vaccination des enfants de celle des adultes dans le cadre de la campagne de rappel et de la primo-vaccination des enfants. Cela peut se réaliser en aménageant l'infrastructure (ligne de vaccination

séparée, espace séparé) ou les moments alloués à chacune. Dans le cadre du consentement parental, au moins l'un des parents ou le représentants légal doit accompagner l'enfant et donner son consentement avant la vaccination.

**Depuis le 17 janvier**, les hôpitaux (unité pédiatrique) peuvent également commander les vaccins pédiatriques.

**Par la suite**, les médecins généralistes, les médecins des maisons médicales et les pédiatres pourront également commander des vaccins pour vacciner leurs patients dans le cadre de leur pratique médicale. La vaccination par les médecins et pédiatres est particulièrement indiquée pour les jeunes qui sont alités et/ou ont une indication médicale stricte (par ex. un handicap physique grave) et qui ne peuvent pas quitter leur lieu de résidence dans des circonstances normales. Ils peuvent être vaccinés à domicile par l'équipe de vaccination mobile ou par un médecin traitant (généraliste, pédiatre...). Le groupe de travail de la Task Force Organisation de la Vaccination, dirigé par le professeur Jan De Maeseneer, consulte à cette fin les représentants des médecins généralistes et pédiatres. Les personnes concernées recevront une nouvelle circulaire dès que de plus amples informations à ce sujet seront disponibles.

### **Comment les vaccinations des enfants sont-elles enregistrées ?**

La vaccination des enfants doit être enregistrée dans Vaccinnet, tout comme celle des adultes. Les informations concernant l'utilisation de Vaccinnet et l'inscription à la plateforme sont disponibles sur le site web du Réseau Santé Bruxellois. Vous y trouverez une explication étape par étape et un manuel d'utilisation pour l'enregistrement des vaccinations dans Vaccinnet. <https://brusselshealthnetwork.be/professionnels-de-la-sante/covid-19/vaccination/>

### **Besoin d'informations supplémentaires ?**

En temps utile, nous vous informerons plus en détail. En attendant, vous pouvez également trouver plus d'informations sur le site web coronavirus.brussels.

Vous y trouverez des **FAQ** sur la vaccination des enfants :

[https://coronavirus.brussels/faq-covid/faq-vaccination-covid/#Informations\\_sur\\_la\\_vaccination\\_des\\_enfants](https://coronavirus.brussels/faq-covid/faq-vaccination-covid/#Informations_sur_la_vaccination_des_enfants)

Vous y trouverez également du **matériel de communication** sur la vaccination des enfants :

<https://coronavirus.brussels/materiel-de-communication/materiel-de-communication-vaccination-covid-19/materiel-de-communication-vaccination-vacci4kids/>

Un **outil de discussion** entre le médecin et les parents sur les bénéfices/risques de la vaccination des 5-11 ans a été développé en collaboration avec des pédiatres : <https://www.lecmg.be/vaccination-covid-19-des-enfants-une-balance-benefices-risques-a-adapter-a-chaque-famille/>

Nous espérons que ces informations vous seront utiles et nous vous remercions d'avance pour votre coopération dans cette phase de la campagne de vaccination.

*N. Noël*

Nathalie Noël  
Fonctionnaire Dirigeant  
Commission communautaire commune